

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 19743 Numéro SIREN : 797 982 758 Nom ou dénomination : 95 MAGENTA
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2022 sous le numéro de dépôt 163491

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta
75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS

ET

ANNEXE

Signé électroniquement le 18/10/2022 par
Sylvain FOULON

 Signed with
universign



Signé électroniquement le 18/10/2022 par
Antoine MAIROT

 Signed with
universign



Exercice social clos au 30 septembre 2021

Cabinet ANGEL & ASSOCIES
40, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS

Instructions pour signature : Sylvain FOULON / Mention manuscrite « Certifié conforme » et signature sur page unique



SAS 95 MAGENTA

95 boulevard Magenta

75010 PARIS

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	33 827	25 758	8 069	7 150	920	12.86
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	33 827	25 758	8 069	7 150	920	12.86
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 454		9 454	58 410	48 956	83.82
	Autres créances	10 972		10 972	11 870	898	7.57
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	35 707		35 707	32 161	3 545	11.02
	Charges constatées d'avance (3)	148		148	420	273	64.89
	Total III	56 280		56 280	102 862	46 582	45.29
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	90 108	25 758	64 350	110 012	45 662	41.51

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2021 12		Exercice N-1 30/09/2020 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000		10 000			
	Réserves						
	Réserve légale	1 000		1 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	53 681		43 491		10 190	23.43
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 471-		10 190		19 661-	192.94-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	55 210		64 681		9 471-	14.64-
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 714		34 917		32 203-	92.23-
	Dettes fiscales et sociales	606		10 414		9 808-	94.18-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 820				5 820	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	9 139		45 331		36 192-	79.84-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Ecart de conversion passif (V)						
		64 350		110 012		45 662-	41.51-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 9 139 45 331

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N30/09/202112			Exercice N-130/09/202012		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	103 713		103 713	136 230		32 517-	23.87-
Chiffre d'affaires NET	103 713		103 713	136 230		32 517-	23.87-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			7 500			7 500	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0	5		5-	96.06-
Total des Produits d'exploitation (I)			111 213	136 235		25 022-	18.37-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 929	5 358		429-	8.01-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			110 632	117 298		6 666-	5.68-
Impôts, taxes et versements assimilés			646	642		4	0.62
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 273	2 367		1 906	80.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			204	38		165	430.76
Total des Charges d'exploitation (II)			120 684	125 704		5 020-	3.99-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 471-	10 531		20 002-	189.93-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2021	12	30/09/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 471-		10 531		20 002-	189.93-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			341		341-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	111 213		136 235		25 022-	18.37-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	120 684		126 045		5 361-	4.25-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 471-		10 190		19 661-	192.94-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 64 349.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 713.00 Euros et dégageant un déficit de 9 470.79- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 :

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de l'entreprise, mais son impact sur les résultats de l'entreprise au titre de l'exercice est marqué. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Au cours de l'exercice, la société a perçu un total de 7.500€ d'aides au titre du fonds de solidarité.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 635		5 193
TOTAL	28 635		5 193
TOTAL GENERAL	28 635		5 193

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 827	33 827
TOTAL			33 827	33 827
TOTAL GENERAL			33 827	33 827

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 485	4 273		25 758
TOTAL	21 485	4 273		25 758
TOTAL GENERAL	21 485	4 273		25 758

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	4 273				
TOTAL	4 273				
TOTAL GENERAL	4 273				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 454	9 454	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 446	7 446	
Groupe et associés	1 517	1 517	
Débiteurs divers	2 010	2 010	
Charges constatées d'avance	148	148	
TOTAL	20 573	20 573	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	1 517		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 714	2 714		
Taxe sur la valeur ajoutée	606	606		
Autres dettes	5 820	5 820		
TOTAL	9 139	9 139		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informa.	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 770
Total	1 770

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	148
Total	148

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée -
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta,
75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 17 décembre,

A 15 heures,

Les associés de la société 95 MAGENTA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par conformément aux statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain FOULON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Antoine MAIROT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant l'intégralité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2021,
- le rapport de gestion du Président,

- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à -9 471,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-9 471,00 euros
-----------------------	-----------------

Report à nouveau antérieur :	53 681,00 euros
------------------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à	44 210,00 euros
--	-----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Sylvain FOULON

Le secrétaire
Antoine MAIROT

Instructions pour signature : Sylvain FOULON & Antoine MAIROT / Initiales pages 1 à 3 et signature page 4.

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée -
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta,
75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à -9 471,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-9 471,00 euros
Report à nouveau antérieur :	53 681,00 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à	44 210,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Le Président
Sylvain FOULON

Instructions pour signature : Sylvain FOULON / Initiales page 5 et signature page 6.

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée -
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta,
75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 DECEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à -9 471,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -9 471,00 euros

Report à nouveau antérieur : 53 681,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 44 210,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 décembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Sylvain FOULON

Instructions pour signature : Sylvain FOULON / Mention manuscrite « Certifié conforme » et signature sur page 7.